

Responsable de l'exploitation des routes

Le responsable de l'exploitation des routes coordonne les organisations et les pratiques afin de mettre en œuvre les politiques d'exploitation routière de la collectivité.

Le métier

Le responsable de l'exploitation de la route a une forte autonomie dans l'organisation des activités, ceci dans le respect des orientations définies par le supérieur hiérarchique. Il travaille en bureau et peut être amené à se déplacer sur le terrain. Ses horaires sont irréguliers en fonction de l'activité et des besoins du service, avec une possibilité d'heures supplémentaires. Il peut aussi être d'astreinte la semaine et de permanence le weekend. De plus il encadre une équipe et est une force de proposition.

Les activités

- Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations en matière d'exploitation de la route
- Elaborer et mettre à jour des documents d'organisation concernant la viabilité du réseau départemental
- Assister les Circonscriptions d'infrastructure et du patrimoine, et la Division des Investissements Routiers dans le cadre de la préparation des travaux importants ainsi que dans les domaines liés à la sécurité routière
- Manager opérationnellement un service
- Animer et piloter des équipes
- Gérer les ressources humaines du service

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours de contrôleur de travaux territorial, ou de technicien supérieur territorial.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME